



Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel du Grand Est

| Avis n° 2019 – 51 | | |
|--|---|-------------------------|
| Séance plénière du 20 décembre 2019 Présidence : Serge Muller | Objet : Plan régional d'actions en faveur du Lynx boréal dans le massif des Vosges | Vote : Favorable |

Contexte

Le Lynx boréal (*Lynx lynx*) est l'une des trois espèces de grands carnivores présentes en France. Ses exigences écologiques sont relativement fortes au regard de ses besoins en termes d'habitat, dont l'élément prédominant est la forêt, et de ressource alimentaire. Le Lynx se nourrit principalement d'ongulés sauvages (chevreuils, chamois) bien qu'il puisse parfois consommer des proies domestiques (moutons, chèvres). Ce régime alimentaire est à l'origine de conflits avec deux catégories d'acteurs, les chasseurs et les éleveurs, pour lesquels la coexistence avec le félin peut être difficile. Par ailleurs, le Lynx est un mauvais colonisateur. À ce titre, la connectivité fonctionnelle est un élément clé aussi bien pour les besoins journaliers des lynx dans leurs domaines vitaux que pour l'expansion des populations, le mixage génétique et, dans le cas du Massif des Vosges, la viabilité d'une métapopulation ouest-européenne de lynx (Jura, Vosges, Palatinat, Forêt-Noire).

Aujourd'hui, l'état de conservation du Lynx dans le Massif des Vosges est critique. L'espèce, pourtant protégée par différents textes de lois au niveau national et européen, est au bord de l'extinction. C'est dans ce contexte que le CROC a initié en 2016 la rédaction du Programme Lynx Massif des Vosges (PLMV) afin de rétablir l'état de conservation du Lynx dans le massif grâce à l'identification et la mise en œuvre d'actions. Ce travail a été réalisé dans une démarche concertée et partagée avec les acteurs du territoire.

La rédaction du PLMV a débuté officiellement fin 2016, avant l'inscription du Lynx sur la liste des espèces prioritaires pour les politiques publiques en France (2017) et le lancement de la rédaction de deux plans nationaux d'actions : le Plan national pour la conservation du Lynx boréal (SFEPM/WWF France) et le PNA Lynx (MTES/DREAL Bourgogne-Franche-Comté/ONCFS). Dans ce contexte, un rapprochement entre les trois initiatives pour leur mise en cohérence a conduit à la reconnaissance des actions du PLMV pour le rétablissement de la conservation du Lynx dans le Massif des Vosges, jusqu'à devenir la Déclinaison régionale du PNA Lynx « Massif des Vosges ».

Enfin, après trois années de travail, la rédaction du PRA a permis l'identification des besoins de conservation du Lynx dans le Massif des Vosges et la définition d'une stratégie à long terme restituée dans 18 fiches actions répondant à cinq enjeux cruciaux (coexistence avec les activités humaines, restauration de la connectivité écologique, réduction de la mortalité d'origine anthropique, consolidation des suivis et des coopérations, sensibilisation et communication).

À partir de 2020 et pour une période de 10 ans avec un bilan à mi-parcours (2024), le PRA sera placé sous la responsabilité de l'État qui en assurera le pilotage et en délèguera l'animation à une structure locale. Sa réussite s'appuiera sur l'engagement des acteurs du territoire et sur la poursuite de la démarche participative initiée lors de sa rédaction.

Questions au CSRPN

Il est demandé au CSRPN de se prononcer sur la pertinence du plan régional d'actions en faveur du Lynx boréal dans les Vosges pour rétablir l'état de conservation de l'espèce.

Supports de réflexion

Charbonnel A., Germain E., coordination, 2019, Plan régional d'actions en faveur du Lynx boréal (*Lynx lynx*) dans le massif des Vosges : rétablir l'état de conservation du lynx dans le cadre d'une démarche participative, concertée et partagée avec les acteurs du territoire, Centre de Recherches et d'Observation sur les Carnivores (CROC), Lucy (57), 254 p.

Présentation en séance d'Estelle Germain, directrice du Centre de Recherches et d'Observation sur les Carnivores (CROC)

Rapports de Matthieu Gaillard et François Guérol, membres du CSRPN

Analyse

La rédaction de la déclinaison régionale du PNA Lynx intitulé « Plan Régional d'Actions en faveur du Lynx boréal dans le massif des Vosges » a été confiée au Centre de Recherche et d'Observation sur les Carnivores (CROC). Le document de 255 pages est très dense en informations.

La première partie du document est consacrée à un état des connaissances sur l'espèce. Cette partie bibliographique est très riche et remarquablement rédigée. Il s'agit là d'un état des lieux sans précédent et certainement quasi exhaustif qui mériterait à lui seul une publication. Cet état des lieux aborde tour à tour les différents aspects de l'écologie de l'espèce et de ses populations, sa distribution à différentes échelles spatiales, sa place et son rôle dans les écosystèmes, son éco-éthologie et bien évidemment la coexistence avec les activités humaines. Bien que cette partie fasse 130 pages, elle représente un outil indispensable à la définition et à la compréhension des différentes actions proposées par la suite.

Après avoir brièvement présenté le massif des Vosges puis les besoins et enjeux de conservation, la mise en œuvre du PRA est présentée et détaillée dans une dernière partie.

Après s'être maintenu suite aux lâchés effectués dans les années 80, le Lynx est désormais en danger critique dans le massif vosgien. La population issue des relâchés des années 80 a *a priori* aujourd'hui disparu et les quelques individus actuellement présents ont récemment colonisé le massif. La colonisation du massif par le nord à partir du Palatinat (programme de lâchés actuellement en cours) ou par le sud à partir du Jura est possible mais la connectivité entre les massifs (Jura-Vosges-Palatinat) est loin d'être optimale. Cependant, que le retour du Lynx dans les Vosges s'opère naturellement ou à partir d'une éventuelle opération de renforcement, il apparaît clairement que le contexte socio-économique n'y est pas préparé et que la coexistence avec les éleveurs et les chasseurs demeure un sujet sensible.

Le plan fait assez clairement ressortir que le Massif vosgien constitue un habitat de bonne qualité (milieux très favorables et proies sauvages abondantes) pour le Lynx et que sa présence durable est essentiellement liée à deux facteurs : son acceptation locale et les connectivités avec les autres noyaux de la population ouest-européenne.

C'est donc logiquement que ce plan d'action s'articule autour de 4 axes et 5 enjeux relatifs à la facilitation de la coexistence avec la chasse et l'élevage, la réduction de la mortalité d'origine anthropique, l'habitat et la restauration de la connectivité écologique, la consolidation et l'optimisation du suivi et de la conservation du lynx, les représentations, la diffusion des connaissances et la sensibilisation sur les enjeux.

18 actions sont proposées.

Chaque fiche action est solidement construite, informative et présentée avec un même format. La priorité, les axes auxquels elle se rapporte, le contexte, les objectifs, la description de l'action, les indicateurs de suivi et d'évaluation, les liens avec les autres actions, etc., sont clairement indiqués.

10 actions sont prioritaires de niveau 1, 7 de niveau 2 et 1 de niveau 3.

En séance, quelques questions ont été posées sur la pertinence de regrouper certaines actions, par exemple l'Action n° 1 « Prendre en compte la présence du Lynx dans l'activité de chasse » et l'Action n° 4 « Communiquer avec le monde de la chasse » ou l'Action n° 2 « Soutenir l'élevage pour faciliter la coexistence avec le Lynx » et l'Action n° 5 « Communiquer avec les éleveurs ». Mais la définition de chacune de ces actions est issue des groupes de travail, souvent après de longs échanges et de multiples versions et il apparaît difficile de modifier ces fiches actions sur leur formalisme.

Les rapporteurs font remarquer qu'aucune action ne prévoit un renforcement de la population vosgienne (qui se compose, à la date de finalisation du document, de trois mâles adultes). Le PRA ne prévoit pas cette action mais l'Action 11 « Étudier l'avenir du lynx dans le Massif des Vosges » devra permettre, en fonction de l'évolution de la population vosgienne, notamment suite au programme en cours dans le Palatinat (et dont deux des individus actuellement présents dans les Vosges sont issus) d'envisager toutes les solutions pour « identifier les solutions/mesures (renforcement de la population, amélioration des connectivités intra et inter-massifs, etc.), les plus adéquates pour optimiser/garantir la pérennité du Lynx dans le Massif des Vosges ».

Avis du CSRPN

Le CSRPN émet un avis favorable au Plan régional d'actions 2020-2029 en faveur du Lynx boréal dans le massif des Vosges. La mise en œuvre de ce plan devrait permettre l'acceptation de la présence de l'espèce par l'ensemble des acteurs socio-économiques et améliorer la connectivité des populations avec celles du Jura d'une part et celles du Palatinat d'autre part.

Recommandations

Le CSRPN souhaite, qu'à terme, les avancées pour l'acceptation du Lynx puissent se traduire par l'étude d'un éventuel renforcement de la population du Massif vosgien, dans l'hypothèse où celle-ci ne se restaurerait pas spontanément suite aux différentes actions réalisées.

Fait le 13-1-2020



Le président du CSRPN
Serge Muller